

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Conseil de l'Education et de la Formation

A.Gt 26-09-2001

M.B. 04-04-2002

modifications :

A.Gt 13-12-01 (M.B. 30-03-02)

A.Gt 27-03-02 (M.B. 09-05-02)

A.Gt 23-05-02 (M.B. 22-08-02)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 juillet 1990 créant le Conseil de l'Education et de la Formation de la Communauté française, notamment les articles 4 et 5, modifiés par le décret du 21 juin 2001;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 février 1995 portant nomination des membres et des secrétaires du Conseil de l'Education et de la Formation;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2001 fixant la composition et le fonctionnement du Conseil de l'Education et de la Formation de la Communauté française;

Sur la proposition du Ministre-Président, du Ministre chargé de l'Enseignement fondamental, du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial et de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement de promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

modifié par A.Gt 13-12-2001 ; A.Gt 23-05-2002

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs et suppléants de la Chambre de l'Enseignement du Conseil de l'Education et de Formation :

1^o en qualité de représentants du pouvoir organisateur de l'enseignement de la Communauté française:

Membres effectif:

M. Richard MARCHAL
Mme Christiane SCHMITZ
M. Pol COLLIGNON

Membres suppléants :

Mme Anne OSTYN
M. Eric LEJEUNE
M. Raymond ROBERT

2^o en qualité de représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné :

Membres effectifs :

Mme Jacqueline SOTTIAUX
M. Guy NELIS
Mme Reine-Marie BRAEKEN

Membres suppléants :

M. Jacques LEFERE
M. Philippe DELIEGE
M. Jules JASSELETTE



3° en qualité de représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné :

Membres effectifs :

M. Armand BEAUDUIN
Mme Marie-Françoise BIRON- GODON
M. Etienne FLORKIN
M. Gérard BOUILLOT
M. Joseph WOLLSEIFEN
M. Raymond VANDEUREN

Membres suppléants :

M. Arthur BELLEFLAMME
M. Jean-François DELSARTE
M. Francis BRUYNDONCKX
M. Guy BOUDRENGHIEN
M. Jacques VANDENSCHRICK
Mme Bénédicte BURTON

4° en qualité de représentants de la Centrale Générale des Services publics :

Membres effectifs :

M. Jacques GIOT
Mme Isabelle MICHEL

Membres suppléants :

Mme Camille DIEU
M. Michel VRANCKEN

5° en qualité de représentants de la Confédération des Syndicats chrétiens :

Membres effectifs :

M. Michel BASTIEN
M. Willem MILLER

Membres suppléants :

M. Jean-Claude WILKIN
M. Michel DESMEDT

6° en qualité de représentant du Syndicat libre de la Fonction publique :

Membre effectif :

M. Luc GEWELT

Membre suppléant :

Mme Françoise WIMLOT

7° en qualité de représentant de l'Université de Liège :

Membre effectif :

Mme Jacqueline BECKERS

Membre suppléant :

M. Claude HOUSSIER

8° en qualité de représentant de l'Université Catholique de Louvain :

Membre effectif :

M. Léopold PAQUAY

Membre suppléant :

Mme Marianne FRENAY

9° en qualité de représentant de l'Université libre de Bruxelles :

Membre effectif :

M. Louis DEVOS

Membre suppléant :

Mme Ghislaine VIRE

10° en qualité de représentant des institutions universitaires incomplètes de caractère non confessionnel :

Membre effectif :

M. Yves VAN HAVERBEEK

Membre suppléant :

M. Alfred COPIN



11° en qualité de représentant des institutions universitaires incomplètes de caractère confessionnel :

Membre effectif :

M. Jean-Paul LAMBERT

Membre suppléant :

M. Pierre DEVOS

12° en qualité de représentants des Hautes Ecoles :

Membres effectifs :

Mme Marianne COESSENS
M. Guy BAUDOT
M. Jean LOOSVELDT
M. Michel TORDOIR
M. Christian OST

Membres suppléants :

M. Guy HATTIEZ
M. Pierre CHARLIER
M. Pierre LAMBERT
M. Jacques LEFEBVRE
M. John VAN TIGGELEN

13° en qualité de représentants des organisations représentatives reconnues des étudiants dont deux réputés représenter l'enseignement supérieur universitaire et deux réputés représenter l'enseignement supérieur non universitaire.

Membres effectifs :

Mme Chloé DELTOUR
M. Olivier HERRY
M. Nicolas HOURT
M. Vincent LEBEAU

Membres suppléants :

M. Bernard SWARTENBROECKX
M. Arnaud TINLOT
M. Olivier HISSETTE
M. Benoît DU CHAMPS

14° en qualité de représentants de l'enseignement de promotion sociale :

Membre effectif :

M. Hervé PETRE

Membre suppléant :

M. Philippe MALFAIT

15° en qualité de représentants des fédérations d'associations de parents dont trois représentants la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel et trois représentants de l'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement catholique :

Membres effectifs :FAPEO

M. Pierre SPEHL
Mme Céline GERARD
Mme Brigitte Moulin

Membres suppléants :

Mme Hira LACI
Mme Myriam SANTOLARIA

UFAPEC

M. Charles LOISEAU
Mme Cécile PATER
M. Henri WITTORSKI

M. Jean-Luc Van Kempen
Mme Danièle DEBAILLIE
M. Léopold de CALLATAY



modifié par A.Gt 13-12-2001 ; A.Gt 27-03-2002

Article 2. - Sont nommés membres effectifs et suppléants de la Chambre de la Formation du Conseil de l'Education et de la Formation :

1° en qualité de représentants respectivement de l'Union wallonne des Entreprises et de l'Union des Entreprises de Bruxelles :

Membres effectifs :

UWE

M. Thierry DEVILLEZ

Membres suppléants :

M. Pierre-Albert DRUART

UEB

M. Pierre THONON

M. Christian FRANZEN

2° en qualité de représentants de l'Entente wallonne des Classes moyennes :

Membres effectifs :

M. Jacques WILKIN
M. Charles ISTASSE

Membres suppléants :

Mme Annick MARCHESINI
Mme Brigitte MARCHAND

3° en qualité de représentants des organisations représentatives des milieux agricoles :

Membres effectifs :

Mme Anne PETRE
Mme Brigitte HUET

Membres suppléants :

M. Gaspard BONANE
M. Joël LENCLUD

4° en qualité de représentants de la Fédération générale des Travailleurs de Belgique :

Membres effectifs :

M. Jean-Paul DELIEGE
Mme Camille DIEU
Mme Isabelle MICHEL

Membres suppléants :

Mme Rebecca FIEVEZ
M. Michel RESIER
M. Jacques GIOT

5° en qualité de représentants de la Confédération des Syndicats chrétiens :

Membres effectifs :

Mme Marie-Hélène SKA
M. Daniel PIERSOEL
M. Dominique GEEROMS

Membres suppléants :

M. Gérard VAN MECHELEN
M. Jean VAN DER ELST
Mme Béatrice LOUVIAUX

6° en qualité de représentants de la Centrale générale des Syndicats libres de Belgique :

Membres effectifs :

Mme Françoise WIMLOT
Mme Dominique CLICQUART

Membres suppléants :

M. Marc WILLAME
M. Georges GERARD



7° en qualité de représentants de l'Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi :

Membres effectifs :

M. Jacques MAESSCHALCK
M. Paul SIMAR

Membres suppléants :

Mme Maryse MENU
M. Patrick PETIT

8° en qualité de représentant de l'Office régional bruxellois de l'Emploi :

Membre effectif :

Mme Nathalie DESCHEEMAER

Membre suppléant :

Mme Nadine SAINT VITEUX

9° en qualité de représentant de l'Institut bruxellois francophone de la formation professionnelle :

Membre effectif :

M. Marc THOMMES

Membre suppléant :

M. Michel PEFFER

10° en qualité de représentants de l'Institut francophone de Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises :

Membres effectifs :

Mme Francine Deville;
M. Jacques Bounameaux.

Membres suppléants :

M. Raphaël Emmanuelidis;
Mme Mireille Falesse.

11° en qualité de représentants du Conseil supérieur de l'éducation permanente :

Membres effectifs :

M. Dimitri COUTIEZ
M. Christian PIRET

Membres suppléants :

M. Serge NOËL
Mme Yolande MENDES DA COSTA

12° en qualité de représentant des organisations de formation agricole :

Membre effectif :

M. Gaspard BONANE

Membre suppléant :

M. Pierre MORANDI

13° en qualité de représentants de l'enseignement de promotion sociale :

Membres effectifs :

M. Robert LAMBEAU
M. Joseph PIRSON
M. Yves DECHEVEZ

Membres suppléants :

M. Michel BONJEAN
Mme Nelly MINGELS
Mme Bénédicte BURTON

Article 3. - Les nominations sont faites pour une durée de quatre années prenant cours à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.



Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 février 1995 portant nomination des membres et des secrétaires du Conseil de l'Education et de la formation est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2001.

